

PROJET

D'ETABLISSEMENT

ESAT «La Bastide des Taillades»

Rédigé le : Septembre 2015
Validé le 05 Décembre 2016
Modifié le : mars 2016

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

II. LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Les Objectifs et les valeurs de l'établissement

L' Histoire

Le public de l' ESAT

III. LE PROJET ARCHITECTURAL

IV. LES RESSOURCES HUMAINES

V. LE PROJET MEDICO SOCIAL

Les Prestations

Les Actions de soutien

Le Soutien psychologique

Les prestations de Soins

L'accompagnement social

La politique de rémunération

La politique de formation

VI LE PROJET ECONOMIQUE

VII. LE PROJET COMMUNICATION

I. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

Harmonie Santé Services Sud Est est une Union Mutualiste créée en 2014 résultante de l'absorption des mutualistes B2S et Présentia par Harmonie Méditerranée Mutualiste.

Les activités d'Harmonie Santé Services Sud Est relèvent du Livre III du Code de la Mutualité : Prévention, Action sociale et Gestion de réalisations sanitaires et sociales.

Les activités du livre III :

Sous réserve du respect du principe de spécialité externe, les mutuelles et unions peuvent avoir pour objet :

« d'assurer la prévention des risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, ainsi que la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées, de mettre en œuvre une action sociale ou gérer des réalisations sanitaires et sociales »

L'Union Mutualiste d' Harmonie Santé Services Sud Est est présidé par Antoine VALENTINO.

La Direction générale est assurée par Christophe PAILLARD.

Cette nouvelle structure est présente sur 8 départements dans la grande région Sud Est.

Elle propose des services de soins et d'accompagnement dans les domaines de l'Optique, de l'Audition et du Dentaire.

En outre, HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST a développé des services et des prestations dans le secteur des personnes âgées, des personnes handicapées et de la petite enfance.

L'union HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST participe également à la gestion des structures suivantes :

Résidence de retraite Léopold Cartoux. Aix en Provence. Bouches du Rhône. (13)

Résidence de Retraite Château de la Verrerie Le Bousquet d'Orb. Hérault (34)

Personnes handicapées Association Vallée de l'Hérault. Florensac. (34)

HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST a un effectif de 345 personnes.

(NB : Avec le Projet Médico-social de Seillans 400 Personnes)

Son Chiffre d'affaire consolidé s'élève à 32,2 M€

L'Union adhère à la fédération nationale de la Mutualité *Française*.

Les bureaux administratifs sont situés à BEZIERS.

ZA Mercoret au 53 Rue Alphonse beau de Rochas 34500 BEZIERS.

Le siège social est situé en AVIGNON. 5 Place Carnot 84 000 AVIGNON.

Les actions et les valeurs d'HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST sont :

Défendre et promouvoir les valeurs mutualistes.

Faciliter l'accès de la population à des services de soins, de santé et d'accompagnement de qualité.

Pérenniser et développer l'emploi et les compétences de leurs salariés.

II.PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Autorisation de création d'un ESAT sur le territoire de Fayence :

Par décision POSA/DMS/RO/PH du 30 Novembre 2010, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur a autorisé la Mutuelle « Cap Mutuelle Solidaire à créer un ESAT sur le territoire de Fayence.

Transfert des autorisations :

L'autorisation précitée détenue par « Cap Mutuelle Solidaire » a été transférée par décision DOMS/SPH N° 2014-015 en date du 17 Avril 2014 à l'Union « Harmonie méditerranée mutualiste ».

Changement de dénomination sociale d'Harmonie Méditerranée Mutualiste » :

Les Assemblées générales respectives des Unions Mutualistes Bonne Source Santé, Présentia et Harmonie Méditerranée Mutualiste du 27 Juin 2014 ont approuvé la fusion par voie d'absorption des trois structures, Harmonie Méditerranée Mutualiste étant l'absorbante.

La nouvelle entité suite à l'Assemblée générale change de dénomination sociale :

HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST.

Les Objectifs et les valeurs de l'établissement :

Nous souhaitons répondre aux besoins des usagers accueillis dans les conditions de sécurité et de qualité des prestations offertes afin de remplir la mission qui nous est confiée par la collectivité.

L'ESAT doit, du fait de son statut médico-social, répondre à une double finalité : offrir aux personnes handicapées des possibilités d'activités à caractère professionnel diverses et des soutiens médico-sociaux et éducatifs, notamment le maintien des acquis, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Cette dualité constitue le fondement même de l'ESAT, aucun des deux aspects ne saurait être négligé sans que la vocation médico-sociale de l'établissement ne soit gravement altérée.

Plus précisément, il s'agit pour l'ESAT de :

- . Répondre aux exigences de la loi du 2 janvier 2002, avec le souci particulier de rendre accessible aux usagers accueillis dans l'établissement, la connaissance de leurs droits en mettant en place les outils nécessaires, notamment dans le cadre de leur participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et des projets individuels.

- . Répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 avec la mise en œuvre effective des droits nouveaux, notamment en matière de formation professionnelle, de droit aux congés....

- . Donner la priorité à l'accompagnement médico-social et professionnel des personnes accueillies. Par exemple, en assurant la mise en place de parcours professionnels incluant des démarches d'évaluation, de formation et d'intégration en entreprise adaptée ou ordinaire, le droit au retour, en conduisant des actions au bénéfice des personnes handicapées avançant en âge ou dont les potentialités au travail diminuent (temps aménagé, soutien renforcé, partenariats avec les foyers de vie ou services d'accueil de jour).

- . Mettre en place et développer la mission économique de l'ESAT comme un support à l'accompagnement médico-social et professionnel des personnes accueillies, tout en garantissant une rémunération respectueuse du rôle que jouent les personnes handicapées dans la création de richesses et en veillant à assurer la pérennité de la structure.

- . Mettre en œuvre pour les professionnels, des politiques de ressources humaines adaptées aux enjeux de l'accompagnement médico-social et professionnel en E.S.A.T. (équipe pluridisciplinaire, développement des compétences...).

Les textes de référence :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ;

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;

Articles L 344-2 à L 344-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Décret n° 77-1546 du 31 décembre 1977 modifié par le Décret n° 93-669 du 26 mars 1993 et le Décret n° 95-714 du 9 mai 1995 relatif aux centres d'aide par le travail.

L'Histoire :

La municipalité de Seillans a mis disposition sous forme de Bail emphytéotique un domaine de 7 Hectares, "la Bastide des Taillades", au promoteur, Cap Mutuelle Solidaire, pour créer une structure médico-sociale.

(Cf. annexe délibération Mairie et édito. Journal de Seillans Janvier 2009).

En 2006, Monsieur Valentino, Président de Cap Mutuelle Solidaire, a rencontré Monsieur le Directeur de la DDASS du Var, et Madame la Directrice de la DSD, pour les informer d'un projet de création d'un ESAT, d'un Foyer d'hébergement et d'un Foyer de vie, sur la Commune de SEILLANS.

Des études menées conjointement par la DDASS du Var (*Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale*), et par la DSD (*Direction de la Solidarité Départementale*), du même département, démontrent un fort déficit en matière de structures spécialisées pouvant accueillir des adultes handicapés, et principalement dans l'est du département.

Par ailleurs, le directeur de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*), nous avait exprimé à plusieurs reprises, la nécessité d'offrir des structures d'accueil pour personnes handicapées, sur l'est du département.

De ces différentes intentions, est né le projet de création d'un ensemble médico-social, comprenant des structures diversifiées et complémentaires, favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la création d'un complexe médico-social, composé de quatre établissements et services pour femmes et hommes présentant un handicap mental, tel que défini par la loi du 2 janvier 2002:

Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Accord CROSMS du 05 mars 2010 pour 35 places – Arrêté d'ouverture pour 30 places ARS PACA (5 places en attente de financement dès vote des budgets 2012).

Un foyer d'hébergement collectif pour travailleurs d'ESAT Accord CROSMS du 05 mars 2010 pour 19 places, Arrêté d'ouverture du Conseil Général du VAR pour 19 places.

Un foyer d'hébergement éclaté pour travailleurs d'ESAT Accord CROSMS du 05 mars 2010 pour 16 places, Arrêté d'ouverture du Conseil général du Var pour 11 places (octroi des 5 places dès financement par ESAT).

Un foyer de vie Accord CROSMS du 05 mars 2010 pour 30 places, Arrêté d'ouverture du Conseil Général du Var pour 30 places.

Le projet répond aux exigences du décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003, relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le Public de l'E.S.A.T. :

Implanté en zone rurale, le périmètre d'intervention de l'ESAT, de par son positionnement géographique, sera prioritairement le territoire de Fayence et l'Aire Dracénoise, mais plus globalement, l'est du département.

Le promoteur n'exclut pas l'accueil d'adultes handicapés venant d'autres territoires du Var mais aussi des communes des Alpes Maritimes limitrophes, au regard, d'une part de sa spécificité agricole, et d'autre part de sa capacité et de son savoir dans l'accueil et l'hébergement de personnes handicapées.

Catégorie des bénéficiaires:

Il s'agit de femme et d'homme, âgés de 20 à 60 ans, présentant, majoritairement, une déficience mentale comme handicap majeur, et sont, par ailleurs, détenteurs d'une orientation CDA.

Ils sont identifiés comme ayant acquis les bases de l'autonomie sociale, une motivation et des aptitudes au travail, une capacité enfin à s'intégrer dans un nouvel environnement.

La déficience intellectuelle :

La déficience mentale se caractérise par un retard intellectuel « fixé » qui ne se complique, en principe, d'aucun trouble caractériel.

La personne a un comportement relativement équilibré et, si elle vit dans un cadre adapté à ses possibilités, elle peut utiliser au mieux ses capacités réduites.

Les relations, que la personne établit avec son entourage, sont stéréotypées et rigides. Son langage, s'il existe, est touché dans sa triple fonction d'expression, de communication et d'instrument de la pensée.

On peut dire que ces personnes ont :

- Des difficultés d'adaptation du fait d'un manque de discernement et de difficultés d'abstraction.
- Des besoins de protection vis-à-vis d'un environnement qu'elles ne maîtrisent pas correctement.
- Un rapport de dépendance dans leur relation à l'Autre.

III.LE PROJET ARCHITECTURAL

L'ESAT «La Bastide des Taillades» sera situé sur le site des Taillades sur la départementale 562 sur la commune de Seillans à mi-chemin entre Draguignan et Grasse.

Sur un terrain de 7 Hectares appartenant à la Commune, HARMONIE SANTE SERVICES DU SUD EST est détenteur d'un bail emphytéotique de 50 ans.

Les bâtiments prévus accueilleront l'ESAT et le Foyer de Vie sur un même site.

Un autre bâtiment sera construit à 2 kms pour héberger une partie des travailleurs handicapés (19 Personnes), l'autre partie (11 Personnes) plus autonome résidera dans des appartements situés sur les communes aux alentours.

Les locaux sont construits sur un domaine arboré en pleine nature.

L'architecture et les matériaux sont en parfaite harmonie avec le site.

HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST a souhaité construire un projet avec des prestations de qualité d'accueil et d'hébergement pour le public accueilli.

Le Bâtiment du site des Taillades est aménagé sur 3 Niveaux.

Le Rez-de-Chaussée est dédié à la restauration (Cuisine, Salles de restaurant, salle de repos et sanitaires/ vestiaires) et à l'activité Espaces verts.

Le 1^{er} Niveau est réservé principalement au Foyer de vie avec des chambres et des salles d'activité. Nous trouvons également sur cet étage la blanchisserie et le local technique qui accueille notamment la chaudière à bois et la chaudière d'appoint au gaz.

Enfin, le 2^{ème} niveau accueillera les services administratifs, les salles de réunion et une partie des chambres pour les résidents du Foyer de vie.

Les surfaces des bâtiments sont réparties en fonction de leur utilisation :

ESAT PRODUCTION : 314 M²

Cuisine Centrale, Blanchisserie, Local Espaces

ESAT MEDICO SOCIAL : 429 M²

Bureaux administratifs, Salles Réunion, Local technique, Parties communes avec le Foyer de Vie.

FOYER DE VIE : 1789 M²

Chambres, Salles d'activité, Parties communes avec l'ESAT Médicosocial.

Initialement le projet architectural était conçu de façon à accueillir des activités liées au tourisme hébergement et restauration. Ceci explique aujourd'hui l'absence de locaux dédiés à des activités d'ESAT tournées vers la production ou la sous-traitance.

Le nouveau Directeur a souhaité revoir le projet économique dans sa globalité.

Ainsi, des activités plus traditionnelles seront organisées comme par exemple Espaces verts, Blanchisserie, Entretien des locaux, Restauration et Mise à disposition.

Ces évolutions ont amené des modifications architecturales.

Ainsi, le projet restauration a été réorganisé et revu à la baisse.

La cuisine centrale a été réduite en surface et un office a été créé pour fonctionner en liaison froide pour les repas du soir et du WE pour les résidents du Foyer de vie.

La réduction de la cuisine centrale a permis de créer un Local Espaces verts avec sanitaires et vestiaires. Il est prévu de construire un hangar dédié aux activités Espaces Verts et Maraichage/Bois.

Le local de la Buanderie a été agrandi sensiblement de façon à traiter le linge en interne et les premiers clients en externe. Suivant, l'évolution de cette activité, il pourra être envisagé également la délocalisation de l'activité vers des locaux plus adaptés et industriels.

Enfin, des espaces ont été réservées sur les deux sites à l'activité Entretien des locaux servant au rangement de matériels.

IV.LES RESSOURCES HUMAINES

L'ESAT «La Bastide des Taillades» est un établissement à capacité autorisée réduite 30 Places donc avec des moyens financiers limités.

C'est la raison pour laquelle un certain nombre de postes notamment d'encadrement et administratifs seront mutualisés avec les autres établissements Foyer ESAT et Foyer de Vie.

Seuls les postes d'encadrement direct sur les activités économiques des personnes handicapés seront dédiés exclusivement à l'ESAT.

Certaines fonctions support ne pourront être financées par l'établissement, voire même par le Pole Médicosocial.

Il s'agit précisément des missions Ressources Humaines, Juridiques, financières et certaines missions techniques dans le domaine informatique notamment.

Dans ce cadre, l'établissement s'appuiera sur les ressources de l'organisme gestionnaire et éventuellement pourra même faire appel en cas de besoins spécifiques à de ressources externes.

Le projet global de l'ESAT a été revu avec la nouvelle Direction. Le dossier CROSMS faisait apparaître des ressources d'encadrement sur l'ESAT Commercial. Pour mémoire, il s'agissait de 2 Moniteurs d'atelier affectés à l'activité Tourisme.

Le nouveau directeur n'a pas souhaité validé cette organisation. En effet, par expérience, il est très difficile de financer des postes de salariés sur des activités commerciales.

Des demandes de financement ont été faites dans le passé sans succès pour les cinq places supplémentaires accordées dans le projet initial.

Après avoir retravaillé le fonctionnement de l'établissement, mutualisé les ressources avec le Foyer d'hébergement et le Foyer de vie, des premières simulations financières ont été effectuées.

Nous constatons que les moyens théoriques prévisionnels ne sont toutefois pas suffisants pour assurer un encadrement satisfaisant.

Dans ce cadre, Harmonie Santé Services Sud Est a sollicité le Directeur Général de l'ARS par courrier en date du 30 Novembre pour le financement supplémentaire de 2 Places. (Courrier Joint en annexe)

Ces moyens supplémentaires permettront le recrutement d'un Moniteur 2ème classe.

L'organisation des ressources humaines de l'ESAT serait la suivante :

Directeur à Temps partiel.

Directeur Adjoint à Temps partiel.

Assistante Direction / Qualité à Temps partiel.

Psychologue à temps partiel.

Comptable à Temps Partiel.

Secrétaire à temps partiel.

Agents techniques à temps partiel.

Moniteur Principal Restauration.

Moniteur 1^{ère} Classe Autres activités.

Moniteurs Atelier 2^{ème} Classe.

Important :

Des projets de fiches de postes ont été élaborés pour définir le rôle et les missions de chacun par la Direction.

Un organigramme est joint en annexe.

V-LE PROJET MEDICO SOCIAL

Les Prestations

L'ESAT «La Bastide des Taillades» propose à travers ses prestations un accompagnement personnalisé favorisant la promotion socioprofessionnelle à toute personne majeure déficiente intellectuelle ou handicap mental avec ou sans troubles associés stabilisés orientée dans l'établissement par la CDAPH.

Prestation 1

Accueillir et renseigner sur les dispositifs en matière de travail protégé

Nous renseignons sur :

- Le Groupement Mutualiste HSSSE.
- Le mode de fonctionnement des structures de travail adapté.
- Le statut professionnel et les formes de contrats proposés.
- Les droits et les devoirs des personnes dans cette structure.
- Les conditions nécessaires pour une admission en ESAT.

Nous apprécions :

- La situation sociale et le parcours institutionnel et/ou professionnel de la personne.
- L'adéquation entre les premières attentes du postulant, ses souhaits, ses aspirations et nos possibilités d'accueil et d'accompagnement.

Nous conseillons :

- Une orientation vers l'établissement ou le service le plus approprié que ce soit au sein de notre établissement ou vers d'autres établissements du territoire.

Nous proposons :

- Une visite commentée des différentes activités de l'ESAT.
- Des périodes de découverte du travail protégé.

Prestation 2

Découvrir le contexte de travail de l'ESAT « La Bastide des Taillades »

Nous permettons :

- La découverte de l'ESAT par des journées de visite de découverte et de mise en situation des usagers d'autres structures Médico-sociales du territoire.
- Des journées de mise en situation professionnelles dans le cadre de conventions signées avec les autres structures Médico-sociales du territoire.
- Une sensibilisation au monde du travail protégé par des stages découvertes pour des personnes issues d'autres structures Médico-sociales du territoire.
- des stages de découverte d'activités professionnelles spécifique à l'ESAT «La Bastide des Taillades» pour des personnes venant d'autres milieux de travail, en demande de mobilité, de remobilisation ou souhaitant modifier leur parcours professionnel.

Nous apprécions :

- L'intégration de la personne.
- Les aptitudes aux activités proposées.
- L'adéquation entre le projet professionnel du stagiaire, sa motivation et les missions de l'ESAT.

Prestation 3

Evaluer la personne à un poste de travail

Nous proposons :

- Des stages d'évaluation, afin de mesurer par des professionnels, les aptitudes, les connaissances et le comportement d'une personne.
- Un bilan restituant l'ensemble des observations dans le contexte professionnel ainsi qu'un avis d'orientation du mode d'accompagnement adapté.

Nous évaluons :

- La mobilité des personnes en fonction de leur capacité sur différents postes de travail au sein de notre structure en utilisant une grille d'évaluation des compétences socioprofessionnelles

Prestation 4

Fournir un travail adapté, rémunéré, lié à un contrat de soutien et d'aide par le travail.

Nous proposons :

- Un accompagnement personnalisé au poste de travail sollicitant les divers champs de compétences des professionnels.

- Un poste de travail adapté à la personne accueillie dans le cadre des différents ateliers et de nos possibilités d'accueil. Ce travail est

également attribué sur la base des aptitudes, capacités et souhaits de la personne ; il peut être aménagé au plan ergonomique et en

volume d'horaire, sous réserve d'information et/ou d'accord de la CDAPH.

- Des formations collectives ou individuelles destinées à maintenir, développer les compétences des personnes accueillies selon nos possibilités.

- A la personne, ou à son représentant légal en cas de mesure de tutelle, la signature du Contrat de soutien et d'aide par le travail et des avenants en lien avec son projet personnalisé professionnel.
- Une rémunération conformément aux textes en vigueur.

Prestation 5

Assurer une vigilance adaptée en matière de santé, de sécurité et e conditions de travail.

Nous assurons :

- Un suivi médical annuel par la Médecine du travail en coordination avec l'infirmière et les cadres de l'ESAT et du Foyer ESAT.
- Une coordination avec le réseau sanitaire local.
 - La transmission des informations médicales à l'utilisateur (ou à son représentant légal) et des professionnels de l'ESAT dans la limite de la confidentialité et de la nécessité d'information pour la pratique professionnelle.
- Des actions individuelles ou collectives d'information et de prévention concernant l'hygiène de vie.
- Un entraînement collectif aux gestes de sécurité. (Participation à des Exercices Incendie...)
 - Un suivi de la connaissance et du respect des règles, signes et consignes de sécurité. (port de tenues spéciales, affichage des consignes, méthode de prévention des risques liés à l'hygiène... RABC, HACCP)
 - Un suivi par le CHSCT des règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, l'analyse des accidents du travail et des préconisations.
- Nous assurons l'élaboration et la réactualisation du document unique de sécurité.

Nous fournissons et entretenons :

- Une tenue de travail adaptée (Vêtements, Protections...) pour les activités professionnelles.

Prestation 6

Proposer un soutien moral et psychologique

L'équipe interdisciplinaire propose :

- Une aide à la compréhension et à la gestion d'évènements personnels.
- Une écoute et un soutien à la détresse ponctuelle.

L'équipe médicosociale propose :

- Une aide à la gestion des émotions, des relations et des comportements.
- Une prévention et une aide à la résolution des conflits internes.
- Un conseil pour les possibilités de soutien extérieur.

Prestation 7

Proposer une prestation de service social

Nous proposons :

- Une information, un conseil et un accompagnement concernant les démarches administratives nécessitées par l'accompagnement et son évolution.
- Une information aux bénéficiaires, représentants légaux ou familles sur les dispositifs sociaux existants et leurs incidences.
- Une écoute, une aide et un accompagnement dans les situations sociales personnelles dans le cadre des missions de l'ESAT.
- Une coordination avec le réseau social extérieur.

Prestation 8

Promouvoir et accompagner la personne en ESAT en élaborant avec elle un projet personnalisé

Nous proposons :

- De recueillir régulièrement les centres d'intérêts, les motivations, les souhaits et les difficultés de la personne accueillie au regard de sa vie professionnelle et sociale, au travers du guide d'entretien des attentes de l'utilisateur.
- D'appréhender l'évolution de ses aptitudes et compétences par des observations qui peuvent être portées à sa connaissance.
- De définir les objectifs et les stratégies d'actions du projet personnalisé avec l'utilisateur.

Nous mettons en œuvre le projet personnalisé par :

- La mise en place d'un accompagnement sur les postes de travail.
- La tenue de dossiers éducatif, administratif et médical soumis, conformément à la loi, à des règles de confidentialité.
- Un accompagnement à la vie professionnelle de différentes natures.
 - Des formations collectives ou individuelles destinées à maintenir, développer les compétences des personnes accueillies suivant nos possibilités.
 - Des stages en milieu protégé ou ordinaire. Pour cela, nous recherchons des entreprises et fournissons informations et accompagnement.
 - Des contrats de mise à disposition individuels ou collectifs.
- La mise en relation avec CAP EMPLOI pour une démarche d'insertion en milieu ordinaire.
 - Un accompagnement de la personne et de ses proches à d'autres types de prise en charge ou de dispositifs professionnels ou non. (Autres ESAT, Foyers de vie, FAM, Service d'accueil de jour...)

Prestation 9

Proposer un accompagnement à la vie professionnelle

Nous proposons :

- Des actions de formation en lien avec l'activité professionnelle. (Numération, dextérité, repérage dans l'espace...)
- Un choix d'activités de soutien en lien avec le travail et la culture professionnelle en fonction des attentes et souhaits des usagers (qui sont recueillis régulièrement) et des possibilités de l'établissement. Pour des activités requérant des compétences particulières, l'ESAT peut faire appel à des prestataires extérieurs diplômés.
- Un bilan annuel des activités de soutien dans le cadre des projets personnalisés.

Prestation 10

Sensibiliser à la citoyenneté

Nous proposons :

- Un accompagnement à la prise de parole et à la compréhension du rôle du conseil de la Vie Sociale pour les élus.
- Une participation au fonctionnement de l'ESAT en sollicitant l'avis des usagers par des réunions au sein de chaque atelier par des sondages sur des thèmes précis, mais aussi par le biais des représentants élus au Conseil à la Vie Sociale.

Prestation 11

Prestations annexes

Nous proposons :

- Un service de restauration pour les repas de midi réalisés par la cuisine centrale et servis sur site.
- Des menus adaptés aux régimes sur prescription médicale.
- Un entretien des tenues de travail adaptées aux activités.

Nous vous fournissons :

- Une adhésion à une mutuelle collective à un tarif préférentiel.

Les actions de soutien

Pour les travailleurs handicapés accueillis en ESAT, cette durée vise à la fois les activités à caractère professionnel et les activités de soutien qui conditionnent leur exercice. A contrario, cette durée ne vise pas les autres activités de soutien qui peuvent être proposées à ces mêmes travailleurs handicapés.

Cette distinction ; entre les activités de soutien qui conditionnent l'exercice de l'activité à caractère professionnel (et qui sont rémunérées au même titre et dans les mêmes conditions que l'activité de production elle-même) et les autres activités de soutien (qui ne donnent pas lieu au versement de la rémunération garantie) ; est prévue par les nouvelles dispositions du CASF issues du décret en Conseil d'Etat du 16 juin 2006 et se substitue à la distinction antérieure entre les activités de soutien de premier type et les activités de soutien de second type telle qu'elle était prévue par la circulaire 60 AS du 8 décembre 1978 relative aux centres d'aide par le travail.

Les travailleurs handicapés ne peuvent pas effectuer d'heures supplémentaires au-delà des 35 heures hebdomadaires, qu'ils s'agissent d'heures d'activités à caractère professionnel au sens strict ou d'heures de soutien qui sont nécessaires pour l'exercice de cette activité. Seules des activités de soutien qui ne se rattachent pas à l'exercice de leur activité à caractère professionnel, par exemple des activités récréatives (sport, cinéma, sorties en ville...), peuvent leur être proposées au-delà de cette durée. »

Circulaire DGAS/3B/2008/259 du 1^{er} août 2008.

En adéquation avec les textes du code de l'action sociale, les activités de soutien proposées par l'ESAT «La Bastide des Taillades» sont en lien avec le travail, prises en charges pendant le temps de travail des usagers donc rémunérées.

Par « accompagnement », nous proposons des activités de soutien pour lesquelles l'ESAT assure l'accompagnement complet de l'usager en temps de travail.

Par « temps libéré pour rendez-vous », nous permettons à l'usager de bénéficier d'activités de soutien en temps de travail en dehors de l'établissement, avec un accompagnement réalisé par l'hébergement ou de façon autonome.

Le soutien psychologique

Suivi psychologique à la demande, une ½ journée par semaine, en vue d'offrir un espace de parole et d'écoute visant à faciliter l'expression et la mise en mots d'un vécu, à mettre du sens sur des comportements qui interrogent mais aussi de faciliter une réflexion sur le projet professionnel.

Les prestations de soins

Les usagers ont la possibilité de consulter l'infirmière un jour par semaine sur l'établissement sur une plage horaire donnée.

L'accompagnement social

A leur demande, les ouvriers peuvent obtenir un rendez-vous et rencontrer l'assistante sociale 1 journée par semaine. Sa mission est d'accompagner, de soutenir ou d'orienter les usagers vis-à-vis de leurs différentes demandes à caractère socioprofessionnel.

La politique de Rémunération

La politique instaurée par le Responsable de l'établissement concernant les modalités financières de rémunération des travailleurs handicapés sera validée par la Direction Générale et par le Conseil d'administration du Groupement Mutualiste HSSSE.

Les dispositions proposées sont les suivantes :

- Les Usagers admis dans l'établissement seront rémunérés à hauteur de 5 %, au minimum conformément à la législation en vigueur, sur la partie salaire directe de leur rémunération ; Pour mémoire, celle-ci est composée d'une partie versée par l'E.S.A.T. sur le budget de production et d'une aide au poste versée par l'Etat.
- Les Usagers admis dans l'établissement, ayant une expérience professionnelle dans d'autres ESATS, et étant rémunérés au-dessus de 5 % sur la partie salaire direct, conserveront le dernier pourcentage de salaire direct acquis dès leur prise de fonction à l'E.S.A.T. de Seillans.
- L'établissement ambitionne de mettre en place une politique d'évolution en matière de rémunération ; celle-ci, toujours dans le cadre du salaire direct, serait liée à l'ancienneté dans l'établissement. Ainsi, une hausse d' 1%, tous les 5 ans, serait systématiquement appliquée.

- Une prime exceptionnelle pourra être versée annuellement dans le cas où l'établissement générerait des bénéfices sur l'exercice au titre du budget annexe de production et de commercialisation. Le montant serait variable en fonction des résultats.

Autres éléments financiers :

Afin d'offrir de meilleures garanties pour le remboursement des frais de santé des Usagers, l'E.S.A.T. consultera en 2015 des organismes proposant des prestations de couverture santé. L'ESAT prendra en partie un % du Montant de la cotisation. (A définir).

La Politique de formation

a- Formation assurée par l'encadrement :

Les Usagers bénéficient d'une formation permanente dispensée par l'encadrement direct (moniteurs d'atelier) liée à l'activité professionnelle exercée (formation sur l'utilisation des équipements, sur les dispositions réglementaires liées à la sécurité et à l'hygiène et sur l'organisation des activités économiques).

b- Formation dans le cadre des activités dites « de soutien » :

Deux semaines par an (soit 70 h), en temps de travail, les Usagers participent aux activités dites « de soutien », animées par une éducatrice technique spécialisée.

En lien avec les activités professionnelles et les objectifs de travail fixés dans les projets professionnels des ouvriers de l'E.S.A.T., l'éducatrice propose des activités de maintien des acquis scolaires, de l'initiation à l'outil informatique, des activités favorisant l'expression (écrite, orale, gestuelle, artistique...). L'objectif final de l'atelier reste favoriser la réalisation, l'affirmation de soi et l'ouverture aux autres et à l'environnement, à travers une approche créative de l'activité et la notion de plaisir.

c- Projet de faire appel à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) :

Nous envisageons, dès l'année 2016, de solliciter des partenariats avec un O.P.C.A. dans le but de développer la formation en interne et en externe.

d- Mise en œuvre d'un budget complémentaire formation :

Afin de compléter toute ces dispositions, nous souhaitons également mettre en œuvre un budget complémentaire pris sur l'Unité de production.

Cette participation à la formation sera révisable tous les ans en fonction des résultats économiques.

VI. LE PROJET ECONOMIQUE

Contexte socioéconomique :

A- Les Contraintes

Les sociétés de type industriel sur le canton de Fayence sont très peu nombreuses ce qui va rendre compliqué l'intégration de travaux de sous-traitance.

Dans ce domaine, l'ESAT «La Bastide des Taillades» devra faire face également à la concurrence des autres établissements Médicosociaux situés à proximité (Draguignan, Puget sur Argens, Grasse...)

Les activités de l'ESAT se tourneront donc naturellement vers des activités de services ou des activités propres.

Dans ce cadre, les activités qui vont être mises en place seront les suivantes :

Les Activités de service :

a- La Restauration

La cuisine centrale permettra de préparer les repas en interne (210 Repas Jours) et également de pouvoir accueillir de la clientèle externe très rapidement.

Une équipe de 7 personnes travaillera sur cette activité encadrée par un moniteur d'atelier.

La cuisine fonctionnera en service Direct le Midi de la semaine et en liaison froide le soir et le weekend.

Un organisme de Formation « l'institut Riviera » basée sur Seillans pourra former nos travailleurs handicapés sur cette activité et sur les normes HACCP.

Nous prévoyons le recrutement d'un professionnel capable de gérer cette activité dans sa globalité.

L'activité Restauration présente plusieurs intérêts :

Proposer des tâches avec des difficultés différentes permettant ainsi de pouvoir faire travailler tous les membres de l'équipe.

Pouvoir sensibiliser les travailleurs handicapés à l'hygiène et à la sécurité grâce notamment à la Mise en place de la norme HACCP.

b- La Blanchisserie

Une équipe Blanchisserie de 8 personnes encadrées par un moniteur sera constituée pour entretenir le linge en interne.

Dans une première phase, les clients de cette activité seront le foyer d'hébergement, le foyer de vie et l'ESAT Commercial.

Dans un deuxième temps, les prestations de la Blanchisserie seront ouvertes sur des clients externes.

Le matériel prévu au démarrage sera en capacité de traiter le linge en interne et le linge des premiers clients en externe.

En fonction de la demande externe et donc de la réussite de l'activité, il pourra être envisagé de délocaliser la Blanchisserie sur un autre site.

L'activité Blanchisserie présente plusieurs intérêts :

Proposer des tâches avec des difficultés différentes permettant ainsi de pouvoir faire travailler tous les membres de l'équipe.

Pouvoir sensibiliser les travailleurs handicapés à l'hygiène et à la sécurité grâce notamment à la Mise en place de la norme RABC.

L'équipe Blanchisserie sera également en charge de l'activité entretien des Locaux en Interne sur les deux sites Taillades et Brovès.

Ces travailleurs viendront en appui des agents de service généraux prévus sur les 2 sites dans l'organisation.

Cette activité est principalement prévue en interne.

c- Les Espaces verts

Une équipe d'Espaces verts de 5 personnes accompagnées par un Moniteur sera créée dans un premier temps.

Celle-ci aura en charge tout d'abord de l'entretien des sites des Taillades et de Brovès.

Dans un deuxième temps, l'activité pourra se développer par l'obtention de contrats avec des particuliers, des entreprises ou des collectivités locales.

Les interventions de l'équipe porteront sur des travaux de tonte de pelouses, de taille d'arbustes et de débroussaillage et d'entretien des parcelles de vigne et d'oliviers.

Il pourra être également envisagé d'effectuer des prestations de paysagisme dans l'avenir en formant les personnes handicapées.

Cette activité pourra également être initiatrice de mise à disposition de personnel.

L'activité Espaces verts présente plusieurs intérêts :

de pouvoir travailler en extérieur.

de favoriser le lien social.

de proposer des tâches avec des difficultés différentes permettant ainsi de pouvoir faire travailler tous les membres de l'équipe.

Les Activités propres :

Les activités propres sont des activités créées directement par l'établissement

La Direction est en train de travailler à la mise en place d'une activité qui regrouperait les métiers de Maraichage et de Fournisseurs de Bois Energie.

Une équipe de 7 personnes serait affectée sur cette double activité encadrée par un moniteur d'atelier.

Ces activités pourraient être accompagnées par des professionnels externes à l'établissement sous forme de partenariat (A finaliser).

Les principaux clients dans un premier temps seraient la cuisine centrale et les salariés du complexe.

Dans un deuxième temps, cette activité sera développée en externe. (Vente directe sur site ou Etablissements du canton de Fayence)

L'intérêt de cette double activité sera de pouvoir faire travailler les personnes les plus en difficultés ou ayant des problèmes ponctuels.

Les Mise à Disposition et/ou les prestations de service :

La Mise à disposition consiste à faire exercer une activité professionnelle à un Travailleur handicapé dans un milieu ordinaire.

Un contrat est réalisé entre l'établissement et l'entreprise d'une durée maximale de 24 Mois où sont définies toutes les modalités.

L'intérêt final de ce dispositif réside dans la possibilité d'intégration de la personne dans une entreprise du milieu ordinaire.

Nous prévoyons de mettre à disposition à terme 5 Travailleurs handicapés.

VII- LE PROJET COMMUNICATION

a. LES DIFFERENTES REUNIONS

Les réunions mensuelles

Organisé par le Directeur, c'est avant tout une réunion d'information générale où tout le personnel est invité à y participer.

Un ordre du jour est établi et un compte rendu est réalisé pour chaque réunion.

Le Directeur donne principalement des informations générales sur la vie des établissements et sur l'actualité de l'Union Mutualiste Harmonie Santé Services Sud Est.

Les réunions hebdomadaires

Organisé par le Directeur Adjoint, ces réunions sont des réunions de travail où tout le personnel concerné de l'établissement est convié.

Tous les thèmes sont abordés, Organisation, technique, financière et bien sur tout ce qui est en lien avec les travailleurs handicapés et les résidents.

Un ordre du jour est établi et un compte rendu est réalisé pour chaque réunion.

Les réunions projets individualisés

Chaque établissement suivant l'organisation mise en place met en œuvre ses réunions de projets individualisés. Dans certains cas, elles peuvent être communes tout en faisant la distinction pour les Travailleurs ESAT du projet professionnel et du projet de vie.

Suivant les besoins, la nature et le nombre de participants peuvent évoluer.

Des réunions de suivi de projet seront également organisées pour pouvoir apprécier le bienfondé des dispositions prises à l'égard de l'utilisateur.

Les autres réunions

Des réunions spécifiques peuvent également être organisées dans des situations exceptionnelles.

Les réunions Instances représentatives du personnel.

Il n'existera pas de représentant des personnels au niveau des établissements. Les Instances représentatives du personnel seront communes à toutes les entités d'Harmonie Santé services Sud Est.

Les dernières élections se sont déroulées au Mois de Décembre 2014 pour les Membres du Comité Entreprise et les délégués du personnel et au Mois de janvier 2015 pour les Membres du CHSCT.

Des compte-rendu seront systématiquement réalisés après chaque réunion, diffusés et affichés au sein des établissements.

b. LE PROJET INFORMATIQUE

Le projet informatique se présentera sous différentes formes.

Les sites de Taillades et de Brovès distants de 2 Kms seront en réseau.

Toutes les informations seront disponibles à partir des différents établissements ESAT, Foyer hébergement ESAT et Foyer de Vie.

Suivant les fonctions et les besoins, des droits d'accès seront mis en place pour assurer le bon fonctionnement du système.

Gestion des établissements :

Un logiciel de gestion intégré sera utilisé sur les deux sites. Il permettra de réaliser la comptabilité et la gestion commerciale de l'ESAT.

Ce logiciel est mutualisé sur tous les établissements du groupement mutualiste HSSSE.

Les budgets prévisionnels et les comptes administratifs seront effectués à l'aide des applications EXCEL distribués par le CIFO.

Gestion des plannings :

Les plannings, la gestion des absences et la gestion des repas seront réalisés par un logiciel spécialisé.

Le logiciel retenu est le logiciel PROGET.

Ce logiciel a été conçu par d'anciens Directeurs d'établissement du secteur Médico-social.

Le logiciel permet notamment de simuler une organisation :

- Concrétiser rapidement une idée par une nouvelle organisation.
- Modifier un fonctionnement ou adapter de nouvelles mesures, de nouvelles règles.
- Rationaliser les moyens et coller au plus près à la réglementation et des besoins du public.

Le logiciel permet également en temps réel de :

- voir le Planning annuel d'un agent.
- voir les différents Compteurs hebdomadaires, mensuels, en cycles et annuels.
- Gérer le Temps travail effectif.
- Gérer les Temps d'absences.
- Gérer les Congés, repos compensateurs, tous types d'absences ou d'évènements.
- Gérer les heures complémentaires et supplémentaires.

Gestion Dossier unique de l'utilisateur des usagers :

L'ESAT «La Bastide des Taillades» souhaite se doter d'un outil lui permettant de créer un espace de travail commun permettant aux professionnels en toute confidentialité (Système Droits d'accès) de partager des informations relatives aux documents administratifs de l'utilisateur ainsi qu'aux actions éducatives et d'accompagnement. Un dossier médical informatisé sera également intégré dans ce module dossier unique.

La Société INTERCONSULT a été présélectionnée pour fournir ce module.

Les avantages d'intégrer ce type de progiciel sont les suivants :

- Garantir la confidentialité des informations et l'unicité du dossier.
- Améliorer et fluidifier la communication entre tous les acteurs de l'accompagnement.

- Mobiliser les professionnels sur la qualité de l'accompagnement.
- Responsabiliser les professionnels sur leurs écrits.
- Disposer des outils de pilotage de l'activité.
- Pouvoir répondre aux demandes des financeurs.

Les sous dossiers composant le Dossier unique de l'utilisateur se présentent ainsi :

Le dossier administratif

Identité et entourage
Historique de l'Usager
Numérisation
Gestion des événements

Le dossier social

Gestion des écrits
Projet personnalisé
Fonds documentaire
Cahier d'observation

Le dossier médical :

Suivi Médicaments
Suivi soins
Gestion documentaire
Suivi des appareillages
Agenda des rdv médicaux